



CHSCTPN

du 24 Novembre 2011

DECLARATION PREALABLE

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur de l'administration,

Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration,

Messieurs les représentants du personnel,

Nos organisations syndicales se félicitent de la mise en conformité avec les préconisations interministérielles quant à la mise en œuvre d'un CHSCTPN en lieu et place de l'ancien CCHS.

Ceci correspond à une de nos principales revendications en la matière maintes fois réitérées, notamment lors du dernier CCHS du 10 mai 2011 par un de nos représentants (voir PV).

Enfin, **les conditions de travail vont être prises en compte, ce qui apparaît pour nous comme une avancée sociale indéniable.**

Ce CHSCTPN va nous permettre de nous doter d'un règlement intérieur et de lancer ainsi les CHSCT départementaux car bon nombre de problèmes persistent et nos collègues attendent cet outil de concertation afin d'y remédier.

Nous espérons que les responsables de l'administration au plan départemental respecteront dans ce nouveau schéma les obligations de réunir au minimum trois fois par an ces instances.

Nous avons souhaité, à l'occasion de ce rendez-vous, ajouter à l'ordre du jour deux points importants :

- Un état des lieux des cas de suicide au sein de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale pour l'année 2011 avec une présentation du SSPO.
- Un point d'information faisant suite à l'audit IGPN sur l'hygiène et la sécurité des unités canines sur l'ensemble du territoire.

Si nous nous satisfaisons que la médecine de prévention ait une prégnance accrue dans le fonctionnement du CHSCT, il n'en demeure pas moins que nous nous interrogeons sur la situation et le devenir de la médecine statutaire après le départ du médecin chef et le malaise perceptible au sein de ce service.

Enfin, comment ouvrir les débats de cette instance sociale, malgré son domaine réservé, sans aborder la dernière décision gouvernementale créant un délai de carence en cas d'arrêt maladie pour les fonctionnaires.

Nous contestons le bien fondé de cette annonce instaurant une journée de carence dans la Fonction Publique à laquelle appartient la Police Nationale.

Nous contestons le fond de cette mesure qui constitue un recul pour les agents publics et ne respecte pas les spécificités, contraintes et statuts des fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur.

Nous contestons la forme de cette mesure, acte brutal unilatéral s'exonérant de toute concertation avec les organisations syndicales.

Nous vous demandons, d'ores et déjà, de nous informer des impacts éventuels induits par cette réforme en particulier sur les règles en vigueur comme celles de l'arrêt Laureau.

Nous vous remercions de votre attention

Les représentants du personnel